








## MÉMENTO POUR LES NOUVEAUX ARRIVÉS

<p><b>Le DFAE ainsi que les ambassades et les consulats de Suisse se présentent</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La liste de toutes les représentations de la Suisse à l'étranger se trouve à l'adresse <a href="http://www.eda.admin.ch">www.eda.admin.ch</a> (Représentations).</li> <li>• Si vous restez à l'étranger plus de 12 mois, vous devez vous inscrire auprès de la représentation compétente. Dans certains pays, il est recommandé de s'annoncer même pour un séjour de courte durée. A l'étranger, l'ambassade ou le consulat assume les mêmes fonctions que le contrôle de l'habitant communal. Votre immatriculation à l'ambassade ou au consulat sert de base pour obtenir un nouveau passeport, des documents d'état civil, etc.</li> </ul>
<p><b>Les services</b></p> <p>Les représentations sont là pour vous assister dans de nombreux domaines, p. ex. :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Passeports et cartes d'identité suisses</li> <li>• Etat civil</li> <li>• Droit de cité</li> <li>• Aide sociale pour les Suisses de l'étranger</li> <li>• Participation aux votations et élections en Suisse</li> </ul> <p>Vous trouverez des informations utiles ainsi que des formulaires concernant ces thèmes et d'autres sur les sites Web des représentations (<a href="http://www.eda.admin.ch">www.eda.admin.ch</a> ; Représentations) et du Service des Suisses de l'étranger du DFAE (<a href="http://www.eda.admin.ch/eda/de/home/doc/publi/ptrali.html">www.eda.admin.ch/eda/de/home/doc/publi/ptrali.html</a>). Nous recommandons aux personnes nouvellement immatriculées l'Aide-mémoire pour les Suisses de l'étranger (<a href="http://www.eda.admin.ch/eda/de/home/doc/publi/ptrali.html">www.eda.admin.ch/eda/de/home/doc/publi/ptrali.html</a>).</p>
<p><b>Les informations suivantes doivent être communiquées sans délai à la représentation compétente :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement d'adresse, de numéro de téléphone ou d'adresse électronique</li> <li>• Changement d'état civil (mariage, divorce, veuvage)</li> <li>• Naissance d'un enfant</li> <li>• Acquisition d'une nationalité étrangère</li> <li>• Départ de la région ou du pays</li> </ul>
<p><b>La Revue Suisse</b></p> <p>La revue des Suisses de l'étranger</p>  <p><a href="http://www.revue.ch">www.revue.ch</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous recevez la Revue Suisse gratuitement quatre fois par an. Elle vous informe des modifications importantes de la législation et des délais qui concernent les Suisses de l'étranger.</li> <li>• La Revue Suisse est adressée gratuitement à toute personne adulte immatriculée auprès d'une représentation suisse à l'étranger, soit sous forme papier ou électroniquement. Si vous souhaitez le lien pour obtenir la Revue Suisse actuelle par E-Mail, vous pouvez vous annoncer sur <a href="http://www.swissabroad.ch">www.swissabroad.ch</a>. Les ménages ayant plusieurs adultes immatriculés reçoivent donc la revue en plusieurs exemplaires. Cela a une incidence notable sur les coûts. Si vous désirez contribuer à les réduire, vous pouvez interrompre l'envoi de la revue à certains membres de votre famille par simple demande écrite ou l'obtenir par moyen électronique. Il vous suffit pour cela de contacter la représentation compétente : <a href="http://www.eda.admin.ch">www.eda.admin.ch</a> (Représentations).</li> </ul>
<p><b>OSE – Organisation des Suisses de l'étranger</b></p> <p>Au service de la Cinquième Suisse</p>  <p><a href="http://www.aso.ch">www.aso.ch</a></p>	<p>Depuis 1916, l'Organisation des Suisses de l'étranger défend les intérêts des Suisses de l'étranger, les informe des événements en Suisse et leur offre un large éventail de services.</p> <p>Pour en savoir plus : Organisation des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, CH-3006 Berne, tél. ++41 31 356 61 00 ; fax ++41 31 356 61 01, <a href="mailto:info@aso.ch">info@aso.ch</a></p>
<p><b>Soliswiss</b></p>  <p><a href="http://www.soliswiss.ch">www.soliswiss.ch</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Fonds de solidarité a pour vocation d'unir les Suisses de l'étranger dans un système de mutualité pour faire face aux risques de perte des moyens de subsistance à l'étranger causée par une guerre, des troubles politiques ou une nationalisation, sans responsabilité personnelle. Soliswiss offre également la possibilité d'alimenter un fonds d'épargne personnel ou de conclure des assurances maladie et vie. Pour en savoir plus : Soliswiss, Gutenbergstrasse 6, CH-3011 Berne, tél. ++41 31 380 70 30, fax ++41 31 381 60 28, <a href="mailto:info@soliswiss.ch">info@soliswiss.ch</a>.</li> </ul>

<p><b>Swiss Talents</b></p>  <p><a href="http://www.swisstalents.org">www.swisstalents.org</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette association est ouverte aux personnes diplômées des universités et des hautes écoles spécialisées. Elle offre un abonnement gratuit à l'édition internationale (en anglais) de VISION, le magazine suisse de la science et de l'innovation. Les personnes non membres de l'association ont également accès à des informations utiles (p. ex. offres d'emploi en Suisse).</li> </ul>
<p><b>Assurances sociales</b></p>  <p><a href="http://www.ahv.ch">www.ahv.ch</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si vous avez des questions au sujet de l'AVS facultative, veuillez contacter la Caisse suisse de compensation, Assurance facultative – Cotisations, avenue Edmond-Vaucher 18, case postale 3100, CH-1211 Genève 2, tél.: ++41 22 795 91 11, fax: ++41 22 795 98 55, courriel : <a href="mailto:csc-af@zas.admin.ch">csc-af@zas.admin.ch</a>.</li> <li>• Les personnes qui perçoivent une rente de vieillesse sont priées de s'adresser à : Caisse suisse de compensation, avenue Edmond-Vaucher 18, case postale 3100, CH-1211 Genève 2, tél. ++41 22 795 99 79, fax ++41 22 795 99 81, courriel : <a href="mailto:AHV@sak.rep.admin.ch">AHV@sak.rep.admin.ch</a>.</li> </ul>
<p><b>Autorisations de travail et de séjour</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veuillez contacter les autorités compétentes de votre pays de domicile.</li> </ul>
<p><b>Echange du permis de conduire suisse</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veuillez contacter les autorités compétentes de votre pays de domicile.</li> </ul> <p>La traduction ou l'homologation du permis de conduire suisse peut donner lieu à la perception d'un émoulement par la représentation compétente.</p>
<p><b>Informations sur la Suisse</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autres sites Web utiles : <ul style="list-style-type: none"> <li><a href="http://www.swissemigration.ch">www.swissemigration.ch</a></li> <li><a href="http://www.ch.ch">www.ch.ch</a></li> <li><a href="http://www.swissworld.org">www.swissworld.org</a></li> <li><a href="http://www.swissinfo.org">www.swissinfo.org</a></li> <li><a href="http://www.zeitung.ch">www.zeitung.ch</a></li> <li><a href="http://www.myswitzerland.com">www.myswitzerland.com</a></li> <li><a href="http://www.sbb.ch">www.sbb.ch</a></li> <li><a href="http://www.swiss.com">www.swiss.com</a></li> </ul> </li> </ul>